

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 3 octobre 2023, à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Frédéric Lussier
Jean Provost

Sont absents :

Mesdames les conseillères Mélanie Simard
Myriam La Frenière
Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 190-10-23**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

27.1 Achat d'abrasif pour la saison hivernale 2023-2024

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023
4. Consultation publique concernant le dossier suivant :
 - Quatre demandes de dérogation mineure relative à la marge de recul avant secondaire et la marge de recul latérale des bâtiments sis sur les lots 6 439 152 à 6 439 155 ainsi que les lots 6 439 160 à 6 439 163 (rue Principale, terrain anciennement Salle de Réception chez Jacques)
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – information des représentants du CCL
9. Dépôt du rapport 2022 sur la Gestion de l'eau potable
10. Formation sur la conformité à la Loi 25 – Mandat à Therrien Couture Jolicoeur s.e.n.c.r.l.
11. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro G-300 applicable par la sureté du Québec
12. Adoption du règlement numéro 300-23 modifiant le règlement numéro 09-114 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centre d'urgence 9-1-1
13. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 301-23 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de La Présentation
14. Achat de chandails – Mandat à la compagnie Zig Zag Sports
15. Autorisation de circuler sur nos routes – L'enfer des patriotes – Parcours cyclable
16. Demande d'appui – Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage – Demande aux gouvernements provincial et fédéral
17. Embauche d'un employé de voirie

18. Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson – Paiement suite au décompte #5 et approbation des directives de changement
19. Demande de dérogation mineure lots 6 439 152 à 6 439 155 et 6 439 160 et 6 439 163 – Marge de recul avant (secondaire) et marge de recul latérale – Décision suite aux recommandations du CCU
20. Demande à la MRC des Maskoutains pour l'entretien d'un cours d'eau – Nettoyage de la branche 5, Rivière Salvail
21. Demande à la MRC des Maskoutains pour l'entretien d'un cours d'eau – Nettoyage de la Décharge des Trente
22. Décoration de la Halte-Vélo pour la fête de Noël – Mandat à Vitres Ultra Nettes
23. Décoration du bureau municipal pour la fête de Noël – Mandat à Décors Véronneau
24. Modification de la résolution numéro 174-08-23 – Aménagement de deux terrains de tennis – Achat des luminaires
25. Fonds de développement rural – Approbation du projet soumis et participation financière de la Municipalité
26. Surveillance de la patinoire – Recrutement
27. Divers
 - 27.1 Achat d'abrasif pour la saison hivernale 2022-2023
28. Dépôt de la correspondance
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 191-10-23

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, tel que rédigé.

4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT DES DÉROGATIONS MINEURES DANS LE SECTEUR DU PETIT QUARTIER (RUE PRINCIPALE)

Conformément à l'avis public du 13 septembre 2023, les informations sont données relativement aux dossiers suivants :

- Quatre demandes de dérogation mineure relative à la marge de recul avant secondaire et la marge de recul latérale des bâtiments sis sur les lots 6 439 152 à 6 439 155 ainsi que les lots 6 439 160 à 6 439 163 (rue Principale, terrain anciennement Salle de Réception chez Jacques)

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 192-10-23

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2300263	D	Fonds de l'information financière	Mutation août	5,00 \$
C2300264	D	Rona Inc	Écrou / moulin à faucher	37,99 \$
C2300265	D	Claude Joyal Inc.	Courroie moulin à faucher	555,78 \$
C2300266	D	Gaudreau Marie-Soleil	Matériel et boisson Halloween	224,65 \$
C2300266	D	Gaudreau Marie-Soleil	Agendas / bureau	112,60 \$
C2300267	D	Clairon régional de Saint-Hyacinthe	Offre d'emploi empl. de voirie	1 356,71 \$
C2300268	D	Lussier Daniel	Remb. prod. sanitaire Pavillon	162,06 \$
C2300268	D	Lussier Daniel	Animation fête de la rentrée	1 149,75 \$
C2300269	D	Postes Canada	Journal municipal août	233,25 \$
C2300270	D	Constructions S.R.B.	Sciage bord principale/ Lépine	757,69 \$
C2300271	D	Groupe Maskatel Québec S.E.C	Internet Pavillon 2-09/01-10	63,18 \$

C2300272	D	Réseau internet Maskoutain	Téléphone IP septembre	267,89 \$
C2300273	R	Servisys Inc.	Climatisation bureau vers. 1/2	1 161,25 \$
C2300274	R	Consumaj Inc.	Surv. juin et août Gagnon, Giasson	41 875,63 \$
C2300275	D	L'Œil Régional	Offre d'emploi empl. de voirie	1 356,71 \$
C2300276	D	Acier Jean Hébert Inc.	Outil rép. borne Halte-vélo	20,70 \$
C2300278	D	Bergeron Malik	2e vers. arbitre soccer	108,00 \$
C2300279	D	Bernard Emily	2e vers. arbitre soccer	36,00 \$
C2300280	D	Béchette Alek	2e vers. arbitre soccer	21,00 \$
C2300281	R	Bruser	Éval. poste de pompage, eaux usées	9 749,88 \$
C2300282	D	Érablière l'Autre Versant	Lunchs rencontre Élus	144,86 \$
C2300283	D	Groupe Lavallée	Poteau, ancrage, filet volleyball	4 828,95 \$
C2300284	R	Bertrand Mathieu Ltée	Décompte 4 Gagnon et Giasson	616 007,37 \$
C2300285	R	Jean-Claude Lizotte Inc.	Décompte 1 terrains tennis	80 262,68 \$
C2300286	D	Linde Canada Inc.	Loc. acétylène 28-07/25-08	44,52 \$
C2300287	D	Électro-concept P.B.L. Inc.	Changer ordi station meuble	301,23 \$
C2300288	D	Zigzag en fête Inc.	Jeux gonflables fête rentrée	3 699,00 \$
C2300289	D	Télébec	Dépl. poteau 791 Bas-Étangs	773,34 \$
C2300290	R	Savaria	Mod. boîte de frappeur baseball	1 381,05 \$
L2300088	D	Télébec	Télécopieur du 10-08/9-09	98,71 \$
L2300089	I	Hydro-Québec	Dek Hockey 14-06/15-08	1 475,41 \$
L2300089	I	Hydro-Québec	Terrain tennis 15-06/16-08	82,34 \$
L2300089	I	Hydro-Québec	Halte-vélo 15-06/16-08	44,67 \$
L2300089	I	Hydro-Québec	Pavillon loisirs 14-06/115-08	1 005,56 \$
L2300089	I	Hydro-Québec	Rue Lépine 15-06/15-08	22,43 \$
L2300089	I	Hydro-Québec	Piste cycl. Érables 17-06/17-08	3,95 \$
L2300089	I	Hydro-Québec	Piste cycl. CAG 15-06/16-08	67,10 \$
L2300089	I	Hydro-Québec	T. loisirs du 14-06/15-08	682,24 \$
L2300089	I	Hydro-Québec	Centre Synagri 21-07/20-08	1 653,71 \$
L2300090	D	Cogeco connexion Inc.	Internet garage 15-07/14-09	172,36 \$
L2300091	I	Hydro-Québec	Éclairage public août	1 222,47 \$
L2300091	I	Hydro-Québec	T. soccer du 22-07/23-08	123,10 \$
L2300092	I	Ministère du Revenu	DAS Provincial août	19 426,31 \$
L2300093	I	Agence des douanes et du Revenu	DAS Fédéral août	7 558,58 \$
L2300094	I	Retraite Québec	RREM Élus août	939,44 \$
L2300095	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés août	2 401,20 \$
L2300096	I	Bell Mobilité Inc.	Cellulaires voirie septembre	162,00 \$
L2300097	R	Banque Royale du Canada	Remb. Cap. & int. F-150 sept.	882,11 \$
L2300098	D	Cogeco connexion Inc.	Internet garage 14-09/14-10	86,18 \$
P2300271	D	R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	317,76 \$
P2300272	D	Eurofins Environex	Eau usée abattoir juillet	192,59 \$
P2300272	D	Eurofins Environex	Eau potable août	543,83 \$
P2300272	D	Eurofins Environex	Eaux usées août	494,97 \$
P2300273	D	Accès Info Enr.	Configurer tél. voirie	52,89 \$
P2300273	D	Accès Info Enr.	Contrôle des portes bureau	105,78 \$
P2300274	D	Buropro Citation	Copies du 25-07/25-08	487,26 \$
P2300275	D	Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	Vidange saison régulière	229,32 \$
P2300276	R	Cabinets Maska Inc	Location cabinet loisirs	195,46 \$
P2300277	D	Impression KLM	Tablettes et montage	111,52 \$
P2300278	D	Centre Services Scolaire St-Hyacinthe	Ent. Synagri 01-07-22/30-06-23	209,50 \$
P2300279	I	Desjardins Sécurité Financière	Ass. collectives employés sept.	1 640,66 \$
P2300280	D	Schreyer Camille	2e vers. arbitre soccer	120,00 \$
P2300281	D	Atelier Tanguay	Remplacer fouette à gazon	136,56 \$
P2300282	D	Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Propane garage	432,10 \$
P2300283	D	Paquin Richard	Trav. voirie du 16-08/31-08-23	787,50 \$

P2300284	D	Entreprises A. Bazinet & Fils Enr.	Ent. terrain loisirs août	2 831,26 \$
P2300285	D	Pavages Maska Inc.	Asphalte	760,71 \$
P2300286	D	Excavation Luc Beaugard Inc.	Bris aqueduc 1001 rg Ste-Rose	1 784,96 \$
P2300287	R	Luminaire Galarneau	Luminaires terrains de tennis	11 957,40 \$
P2300288	R	Entreprises B.J.B. Inc.	Mat. Électrique éclairage volleyball	13 907,22 \$
P2300289	D	Paquin Richard	Travaux de voirie	256,25 \$
				842 364,09 \$

Salaires versés pour le mois de septembre 2023 : **52 637,21 \$**

I : Incompressible

D : Délégation

R : Résolution

COMPTES À PAYER

Groupe Lou-Tec Inc.	Loc. polisseuse Pavillon loisirs	108,26 \$
Groupe Lou-Tec Inc.	Loc. clôture sécurité tennis	181,58 \$
Petite caisse	Remboursement petite caisse CDJ	288,30 \$
Petite caisse	Remb. petite caisse réception	233,10 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec vers. 2/2	219 726,00 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc.	Conformité eau potable	334,58 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc.	Urgence poste pompage Morin	141,15 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc.	Échantillonnage eau potable	492,45 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc.	Entretien des soufflantes	658,12 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc.	Échantillonnage abattoir	146,25 \$
Leblanc Lison	Yoga automne vers. 1	3 330,00 \$
Québec Domotique	Rempl. caméra centre Synagri	954,29 \$
St-Germain égouts et aqueducs	Remplacement. tête puisard Rte 137	9 074,16 \$
Rocheleau Karine	Déplacement du 16-01/19-09	45,90 \$
Réseau Internet Maskoutains	Téléphone IP octobre	267,89 \$
Mec-Indus Inc.	Tube but de baseball	85,66 \$
Location équipement Raydan	Installation fil électrique volleyball	366,20 \$
Bruser	Éval. poste pompage et station	2 437,47 \$
Solutions Sherby	Recharge vadrouille gym	20,29 \$
Solutions Sherby	Produits ménager Synagri	491,88 \$
CSS	Formation brigadiers scolaire	332,28 \$
Kemira Water Solutions Canada Inc.	Sulfate d'alum usine épuration	6 756,08 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Mise à jour no. 044	2 002,99 \$
Entreprises B.J.B Inc.	Réparations luminaires	1 482,14 \$
Entreprises B.J.B Inc.	Poteau rue Gagnon	1 034,72 \$
Entreprises B.J.B Inc.	Prog. minuterie terrain pétanque	54,74 \$
Entreprises B.J.B Inc.	Changer disjoncteur loisirs	135,35 \$
Entreprises B.J.B Inc.	Changer tube bureau municipal	55,67 \$
Entreprises B.J.B Inc.	Ventilateur station Michon	269,89 \$
Entreprises B.J.B Inc.	Socket fixture pompe Michon	108,95 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	1 070,83 \$
Régie de L'AIBR	Consommation eau 31-07/30-08	13 515,32 \$
Buropro Citation	Copies du 25-08/25-09	643,44 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Matières organiques septembre	9 345,45 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques septembre	10 467,87 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables septembre	7 445,40 \$
Groupe GFE Inc.	Surv. Synagri 20-09-23/28-09-24	229,95 \$
Excavation Luc Beaugard Inc.	Sable & criblure t. baseball	615,62 \$

Compteurs d'eau du Québec	Compteurs d'eau et adaptateur	3 114,90 \$
Impression KLM	Journaux municipaux septembre	1 370,50 \$
Groupe Maska Inc.	Ampoule six roues	6,90 \$
Aqua Date	Inspection bornes incendie	2 980,15 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	Top sol fil électrique Volleyball	36,79 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	Fourniture sable volleyball	11 889,70 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	Pelle volleyball	4 837,58 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	Top sol volleyball	1 379,70 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	Transport sable top sol volleyball	11 464,16 \$
Gremke Crédit-Bail Québec Inc.	Loyer copieur 01-10/31-12-2023	472,55 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	Produits nettoyeurs pavillon	438,28 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	Produits nettoyeurs garage	91,82 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	Produits nettoyeurs bureau	19,58 \$
		333 052,83 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN SEPTEMBRE 2023

Taxes et droits de mutations	56 232,64 \$
Permis émis	1 090,00 \$
Inscriptions camp de jour	633,60 \$
Inscriptions loisirs & culture	4 344,00 \$
Location Pavillon & terrain	850,00 \$
Publicité journal municipal	30,00 \$
Location locaux GCC - Activités Diverses	683,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	470,80 \$
Association Ligue de soccer des Patriotes - rem salaires arbitres 2023	577,00 \$
Poste Canada - loyer octobre	375,00 \$
TOTAL – DÉPÔTS	65 286,04 \$

Dépôts Directs

Intérêts compte chèques et compte avantage septembre 2023	7 347,65 \$
Régie Acton et des Maskoutains remboursement TPS-TVQ juin	2 397,14 \$
Régie Acton et des Maskoutains remboursement TPS-TVQ juillet	2 232,50 \$
Centre de services Scolaires Saint-Hyacinthe – Jeux gonflables fête de la rentrée	1 000,00 \$
Zone Loisirs Montérégie – Subvention Accompagnement camp de jour	8 832,00 \$
Gouvernement du Canada – Subvention Camp de jour 2023	4 273,00 \$
Ministère des Transports – Programme aide voirie locale (PAVL)	55 030,00 \$
Ministère de l'agriculture (MAPAQ) – Remboursement Taxation supplémentaire	44 171,30 \$
Ministère des Affaires municipales (MAMH) subvention PRABAM	129 054,00 \$
TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS	254 337,59 \$

GRAND TOTAL

319 623,63 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en septembre 2023 pour un montant total 842 364,09 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en septembre 2023, au montant total de 52 637,21 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour octobre 2023, au montant total de 333 052,83 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de septembre 2023, au montant de 319 623,63 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de septembre 2023 :

- Adoption du budget 2024;
- Plusieurs discussions sur divers dossiers.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

Monsieur le conseiller Frédéric Lussier, informe les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Belle organisation pour la fête de la rentrée. Il y a eu beaucoup de gens;
- Halloween : disco le 27 octobre et la collecte de bonbons aura lieu le 31 octobre de 17h à 20h (tous les détails sur les réseaux sociaux de la Municipalité);
- Les travaux aux terrains de volleyball sont terminés.

9- DÉPÔT DU RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale dépose au Conseil le rapport « Bilan de l'usage de l'eau », tel qu'exigé par la Stratégie d'économie de l'eau potable. Il a été transmis au MAMH, tel que prévu dans les directives.

10- FORMATION SUR LA CONFORMITÉ À LA LOI 25 – MANDAT À THERRIEN COUTURE JOLICOEUR S.E.N.C.R.L. RÉSOLUTION NUMÉRO 193-10-23

Considérant qu'à compter du 22 septembre 2023, tous les organismes municipaux qui recueillent des renseignements personnels par un moyen technologique doivent se doter d'une politique de confidentialité;

Considérant l'offre de services professionnels pour la formation sur la conformité à la Loi 25 – avec document de base;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Therrien Couture Jolicoeur s.e.n.c.r.l. pour recevoir la formation sur la conformité à la Loi 25, incluant les documents de bases, au montant de 5 500 \$, majoré de 30% par organisme et partagé avec les Municipalités de Saint-Dominique et Saint-Simon.

11- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO G-300 APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC

Avis de motion est par les présentes donné par le Jean Provost, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement numéro G-300* portant sur les nuisances.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro G-300 est déposé. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

**12- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-114 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRE D'URGENCE 9-1-1
RÉSOLUTION NUMÉRO 194-10-23**

ATTENDU QUE que conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute modification au *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* nécessite que les municipalités locales ajustent en conséquence leur propre règlement municipal portant sur la taxe pour le 9-1-1;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du présent règlement, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 300-23 modifiant le règlement numéro 09-114 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centre d'urgence 9-1-1 et qu'il y soit décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

ARTICLE 2.

L'article 2 du règlement numéro 09-114 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 3.

Le règlement numéro 09-114 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005 \$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

ARTICLE 4.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ À LA PRÉSENTATION CE 3 OCTOBRE 2023

Louise Arpin,
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

13- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301-23 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Avis de motion est par les présentes donné par le Frédéric Lussier, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement numéro 301-23 concernant la régie interne des séances du conseil*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 301-23 est déposé. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

**14- ACHAT DE CHANDAILS – MANDAT À LA COMPAGNIE ZIG ZAG SPORTS
RÉSOLUTION NUMÉRO 195-10-23**

Considérant qu'au budget 2023, une somme a été prévue pour l'achat de chandails identifié « Municipalité » pour les élus et employés;

Considérant l'offre de service de la compagnie Zig Zag Sports;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de chandails pour les élus et les employés municipaux de la compagnie Zig Zag Sports, pour un montant estimé à 500 \$, plus les taxes;

De payer la facture une fois que nous aurons reçu toute la commande.

**15- AUTORISATION DE CIRCULER SUR NOS ROUTES – L'ENFER DES PATRIOTES – PARCOURS CYCLABLE
RÉSOLUTION NUMÉRO 196-10-23**

Considérant que la Municipalité de La Présentation a reçu une demande d'utilisation de son réseau routier (5^e rang) pour la tenue d'un évènement de course cycliste « L'enfer des Patriotes », les 18 et 19 mai 2024;

Considérant que « L'enfer des Patriotes » désire obtenir l'autorisation de la Municipalité avant de demander un permis au ministère des Transports du Québec (MTQ) relativement à cette activité étant donné que le parcours traverse la Route 137 qui est sous la juridiction du MTQ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les organisateurs de la course cycliste « L'enfer des Patriotes » à passer sur les routes de la Municipalité, selon l'itinéraire fourni, les 18 et 19 mai 2024;

D'exiger que les organisateurs obtiennent l'autorisation du MTQ, à cet effet, s'il y a des routes visées par cette activité qui est sous la juridiction du MTQ;

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

**16- DEMANDE D'APPUI – INTERDICTION DES MAISONS FLOTTANTES OU DE LEUR USAGE –
DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAL ET FÉDÉRAL
RÉSOLUTION NUMÉRO 197-10-23**

Considérant que le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur;

Considérant que ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé;

Considérant que la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement;

Considérant que cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements;

Considérant que la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De demander aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec;

ET

Que la présente résolution soit envoyée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

17- EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE RÉSOLUTION NUMÉRO 198-10-23

Considérant la résolution numéro 168-08-23, adoptée lors de la séance du 8 août 2023, mandatant les membres du *Comité administration et personnel*, Josiane Marchand, directrice générale ainsi que Yves Bérard, Responsable aux travaux publics, a procédé aux rencontres de candidats;

Considérant les entrevues réalisées le 21 septembre dernier;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Monsieur Maxime Nadeau, au poste d'employé de voirie de la Municipalité de La Présentation, suite aux recommandations des membres du comité de sélection;

D'approuver les conditions salariales selon le guide de l'employé;

D'approuver la date d'entrée en fonction au 16 octobre 2023.

18- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOUTS SUR LES RUES GAGNON (EN PARTIE) ET GIASSON – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTÉ #5 ET APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 199-10-23

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 293-22 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 mars 2023;

Considérant le décompte progressif numéro 5 présenté par Bertrand Mathieu Ltée et la recommandation de la firme d'ingénierie Consumaj relativement au paiement de ce décompte;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 5 et le paiement à Bertrand Mathieu d'une somme de 240 297,13 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson.

19- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOTS 6 439 152 À 6 439 155 ET 6 439 160 ET 6 439 163 – MARGE DE REcul AVANT (SECONDAIRE) ET MARGE DE REcul LATÉRALE – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 200-10-23

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au bureau municipal concernant la marge de recul avant secondaire des lots 6 439 153, 6 439 154, 6 439 161 et 6 439 162 et de la marge de recul latérale des lots 6 439 152, 6 439 155, 6 439 160 et 6 439 163 ;

Considérant que l'ensemble des travaux on fait l'objet d'un permis de construction ;

Considérant la dérogation mineure 231-10-22 approuvant une marge de recule avant secondaire de 5 mètres pour les lots 6 439 153, 6 439 154, 6 439 161 et 6 439 162;

Considérant que le grille de spécification pour la Zone CH-104, constituant l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81, précise que la marge de recul avant minimale doit être de 6 mètres et que la marge de recul latérale minimale doit être de 2 mètres;

Considérant le plan préliminaire de localisation préparer par Monsieur Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, localisant les 4 résidences bifamiliales jumelées implantées sur les lots 6 439 153, 6 439 154, 6 439 161 et 6 439 162 sont implantées à respectivement 4,73 mètres, 4,72 mètres, 4,71 mètres et 4,71 mètres de l'emprise de la route 137 ;

Considérant le plan préliminaire de localisation préparer par Monsieur Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, localisant les 4 résidences bifamiliales jumelées implantées sur les lots 6 439 152, 6 439 155, 6 439 160 et 6 439 163 sont implantées à respectivement à 1,80 mètre, 1,80 mètre, 1,78 mètre et 1,79 mètre des limites latérales des lots ;

Considérant que la demande ne cause aucun préjudice aux propriétaires voisins;

Considérant que l'application de la règlementation pose un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant les recommandations du CCU en date du 11 septembre 2023;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de dérogation mineure autorisant une marge de recul avant secondaire de 4,70 mètres pour les lots 6 439 153, 6 439 154, 6 439 161 et 6 439 162 et une marge de recul latérale de 1,75 mètres pour les lots 6 439 152, 6 439 155, 6 439 160 et 6 439 163.

20- DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS POUR L'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU – NETTOYAGE DE LA BRANCHE 5, RIVIÈRE SALVAIL RÉSOLUTION NUMÉRO 201-10-23

Considérant la visite de l'inspectrice en bâtiment et de l'employé de voirie de la Municipalité, à la suite d'une demande déposer par un citoyen;

Considérant que la branche 5 de la rivière Salvail se trouve sur les lots 4 089 121, 3 407 795, 3 407 751, 6 553 615, 3 407 749 et 3 407 750;

Considérant que les employés municipaux confirment la nécessité de nettoyer la branche 5 de la rivière Salvail afin d'améliorer la circulation et l'écoulement de l'eau;

Considérant qu'en vertu du Règlement 06-197 de la MRC des Maskoutains, il revient à cette dernière d'autoriser les travaux de nettoyage d'un cours d'eau;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De déposer une demande à la MRC des Maskoutains visant l'entretien et le nettoyage de la branche 5 de la rivière Salvail situé sur le territoire de la Municipalité de La Présentation, sur les lots 4 089 121, 3 407 795, 3 407 751, 6 553 615, 3 407 749 et 3 407 750;

**21- DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS POUR L'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU –
NETTOYAGE DE LA DÉCHARGE DES TRENTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 202-10-23**

Considérant la visite de l'inspectrice en bâtiment et de l'employé de voirie de la Municipalité, à la suite d'une demande déposée par un citoyen;

Considérant que la décharge des Trentes longe le rang des Petits-Étangs et que la partie devant être nettoyée se trouve entre le rang des Grands-Étangs et le boisé (après le 5500, Petits-Étangs);

Considérant que les employés municipaux confirment la nécessité de nettoyer la décharge des Trentes afin d'améliorer la circulation et l'écoulement de l'eau;

Considérant qu'en vertu du Règlement 06-197 de la MRC des Maskoutains, il revient à cette dernière d'autoriser les travaux de nettoyage d'un cours d'eau;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De déposer une demande à la MRC des Maskoutains visant l'entretien et le nettoyage de la décharge des Trentes longeant le rang des Petits-Étangs, à La Présentation.

**22- DÉCORATION DE LA HALTE-VÉLO POUR LA FÊTE DE NOËL – MANDAT À VITRES ULTRA
NETTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 203-10-23**

Considérant que la Municipalité souhaite décorer la halte vélo pour la période de Noël;

Considérant la soumission de la compagnie Vitres Ultra Nettes;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Vitres Ultra Nettes, pour la pose de lumière dans le gros sapin de Noël, sur la structure de la halte vélo, dans les mini arbres, pour un montant de 1 279,67 \$, taxes incluses;

De payer ladite facture une fois les travaux terminés.

**23- DÉCORATION DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA FÊTE DE NOËL – MANDAT À DÉCORS
VÉRONNEAU
RÉSOLUTION NUMÉRO 204-10-23**

Considérant que la Municipalité souhaite décorer le bureau municipal pour la période de Noël;

Considérant la soumission de la compagnie Décors Véronneau;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Décors Véronneau, pour l'achat de 2 arrangements de Noël illuminés, thématique rouge et blanc dans des pots de pastique, d'une hauteur totale de 7 pieds, pour un montant de 1 925,81 \$, taxes incluses;

De payer ladite facture une fois les travaux terminés.

**24- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 174-08-23 – AMÉNAGEMENT DE DEUX
TERRAINS DE TENNIS – ACHAT DES LUMINAIRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 205-10-23**

Considérant que la résolution numéro 174-08-23, adoptée le 8 août dernier était seulement pour l'achat des poteaux de lumières pour les terrains de tennis;

Considérant la facture de Luminaire Galarneau pour l'achat des têtes de lumières;

Il est proposé par Jean Provost

Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat des têtes de lumière, pour les poteaux qui seront installés sur les terrains de tennis, de la compagnie Luminaire Galarneau, pour un montant de 8 347,19 \$, taxes incluses;

De payer la facture une fois la commande reçue.

**25- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – APPROBATION DU PROJET SOUMIS ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 206-10-23**

Considérant la demande d'aide financière adressée à la MRC des Maskoutains pour évaluation et approbation, dans le cadre du Fonds de développement rural, par la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet consiste à faire l'achat d'un cabanon, qui sera installé sur le terrain des loisirs, pour y ajouter des jouets de sables pour les enfants et nous souhaitons aussi faire un projet d'échange pour les pouces de légumes et de plantes;

Considérant que la municipalité s'engage à payer le montant des frais excédentaires au montant de la subvention comme indiqué dans les formulaires transmis;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de La Présentation approuvent le projet soumis à la MRC des Maskoutains dans le cadre de l'appel de projets, Automne 2023, fait par le Fonds de développement rural, ainsi que la participation financière de la Municipalité comme indiqué dans les formulaires transmis;

Que la mairesse, Madame Louise Arpin ou le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou la greffière-trésorière adjointe Guylaine Giguère, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation l'entente avec la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural.

**26- SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – RECRUTEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 207-10-23**

Considérant que la saison hivernale 2023-2024 arrive à grands pas et que nous avons besoin de personnel pour la surveillance de la patinoire;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Marc-Etienne Beaudoin, Emy Béland, Alexis Dionne, Derek Nichols ainsi que Médéric Provençal comme surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2023-2024.

27- DIVERS

**27.1 ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024
RÉSOLUTION NUMÉRO 208-10-23**

Considérant que nous devons faire l'achat d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Les Carrières St-Dominique Ltée ;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le personnel de la Municipalité à faire l'achat d'abrasifs (pierre tamisée 0-5 mm), selon les besoins, de la compagnie Les Carrières St-Dominique Ltée, au prix de 16,13\$ la tonne métrique, incluant la conformité environnementale et les redevances municipales et de mandater Transport Philippe Desgranges pour effectuer le transport au prix de 8,00\$ la tonne (hors dégel);

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces achats.

28- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 13 septembre 2023

MRC – Projet d'ordre du jour du comité administratif du 26 septembre 2023

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 12 juillet 2023

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 25 juillet 2023

MRC – Résolution numéro 23-09-227 – Règlement numéro 23-633 – SAR (Zones potentiellement exposées aux glissements de Terrain – Nouvelle cartographique gouvernementale – Saint-Bernard-de-Michaudville) – Adoption

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 septembre 2023

MTQ – Demande de reclassification chemin Plamondon à Sainte-Marie-Madeline, La Présentation et Saint-Charles-sur-Richelieu

VILLE DE SAINT-PIE – Résolution numéro 21-09-2023 – Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 – Négociations entre les Gouvernements du Québec et du Canada

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE – Résolution numéro 268-09-2023 – FQM – Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 – Adoption

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE – Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 – Négociations entre les Gouvernements du Québec et du Canada

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON – Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 – Négociations entre les Gouvernements du Québec et du Canada

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES – Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 – Négociations entre les Gouvernements du Québec et du Canada

29- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

30- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 209-10-23

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Frédéric Lussier

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h25.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière